

COMMUNE DU MUY
AM/PM/2026 N°035

ARRETE DU MAIRE

Réglementation particulière au stationnement sur la totalité du parking de la salle polyvalente sis avenue Sainte-Anne
A l'occasion d'une soirée « Food Truck, DJ et Guinguette »
Du vendredi 15 mai 2026 au dimanche 17 mai 2026

LE MAIRE DU MUY,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2 ;

VU le code de la route et notamment son article R 417-10 ;

VU la demande formulée par madame Véronique DERROISNE, présidente de l'association « Les Créations de Véro » sis 215, bd des Ferrières – 83490 Le Muy, sollicitant le stationnement interdit sur la totalité du parking de la salle polyvalente, dans le cadre d'une soirée « Food Truck, DJ et Guinguette », qui a lieu le samedi 16 mai 2026 ;

CONSIDERANT qu'il convient d'assurer la sécurité publique ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement de tous les véhicules est strictement interdit du vendredi 15 mai 2026 à 20h00 au dimanche 17 mai 2026 à 01h00, sur la totalité du parking de la salle polyvalente sis avenue Sainte-Anne, dans le cadre de la manifestation.

ARTICLE 2 : Des panneaux de réglementation temporaire sont mis en place par les agents du centre technique municipal.

ARTICLE 3 : Tout véhicule constaté en infraction au présent arrêté peut être verbalisé et mis en fourrière par le chef de la police municipale ou l'officier de police judiciaire de la brigade de proximité de la gendarmerie nationale.

ARTICLE 4 : Le tribunal administratif de Toulon peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » par le site internet www.telerecours.fr ou par requête (Rue Racine 83000 Toulon) dans les deux mois à compter de la publication du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté est transmise au/à :

- Chef de la police municipale du Muy
- La brigade de proximité de la gendarmerie nationale du Muy
- Responsable des services techniques du Muy
- Pétitionnaire

Qui sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Mis en ligne sur le site du Muy « ville-lemuy.fr »

Date :

22 AVR. 2026

LE MUY, le 20 avril 2026

Le Maire,

Romain VACQUIER

